

Solutions alternatives à la crise de la dette

François Sana

Juin 2014

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

Pour la Solidarité – PLS

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

MISSIONS

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

FAIRE RÉSEAU

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances, ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

COLLECTION ÉDITORIALE

Pour la Solidarité – PLS édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers Pour la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex Pour la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

VEILLE EUROPÉENNE

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

FAVORISER LE DIALOGUE

PLS organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

DE L'IDÉE AU PROJET

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

Pour la Solidarité – PLS concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

Sommaire

Sommaire	3
Avant-propos	4
I. Le cas islandais	5
1. Le contexte	5
2. L'effondrement des banques	5
3. La colère du peuple.....	6
4. Les mesures économiques	7
II. L'accord de Londres sur la dette	9
III. Et si l'Europe était solidaire avec la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre?	11
Conclusion.....	15
Bibliographie sélective	16

Avant-propos

Quatre pays européens, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre ont récemment fait l'objet d'une aide de la Troïka (FMI, CE, BCE). Depuis peu, trois d'entre eux (la Grèce, l'Irlande et le Portugal) accèdent à nouveau aux marchés financiers : ils peuvent désormais emprunter de l'argent aux créanciers internationaux. Les représentants de la Troïka et beaucoup de responsables politiques crient victoire et y voient la preuve de l'efficacité des politiques d'austérité.

Néanmoins, dans ces pays, les facteurs de crise persistent. Les dettes publiques y sont supérieures à 120% du PIB, les déficits publics dépassent largement la limite des 3% du PIB... Même selon les stricts critères de la Troïka l'échec est patent. De nouvelles mesures d'austérité sont et vont être prises au sein de ces pays alors que la situation sociale y est catastrophique. Une nouvelle crise de la dette souveraine est à craindre si on persiste à adopter des mesures d'austérité.

Pour la Solidarité - PLS souhaite présenter deux exemples de politiques économiques non orthodoxes, qui ont mené à des résultats positifs, tant sur le plan économique que social. Le point commun de ces politiques : la nécessité d'opérer une **restructuration de la dette**, de façon solidaire. Ainsi, l'Islande, un pays qui a lui aussi subi la crise de 2008 de plein fouet, nous montre une autre voie de sortie de crise. Après de nombreuses manifestations citoyennes, l'Islande a jugé (et juge toujours) les responsables politiques et financiers du désastre financier, économique et social qu'elle a connu, a élaboré de façon citoyenne et transparente une nouvelle constitution et a refusé de socialiser les pertes des banques. La combinaison d'un mouvement citoyen puissant et de mesures économiques mettant l'accent sur le social et la solidarité a donné de bons résultats.

Plus loin dans le temps, l'accord de Londres, signé entre les pays vainqueurs de la guerre et l'Allemagne, en 1953, annulait 50% de la dette publique et privée allemande, et permettait à ce pays de se reconstruire sur de bonnes bases. La comparaison du traitement que les pays européens (dont, ironie de l'histoire, la Grèce, l'Irlande et l'Espagne faisaient partie) ont réservé à l'Allemagne moins d'une décennie après s'être battus contre elle et de celui que la Troïka inflige aujourd'hui aux pays qu'elle « aide » est édifiante. La solidarité dont ont fait preuve les pays signataires de l'accord de Londres envers l'Allemagne, au moment où elle en avait le plus besoin, a contribué à l'instauration de la prospérité et de la paix en Europe de l'Ouest pendant des décennies.

On verra ainsi que la solidarité, loin de n'être qu'une idée abstraite éloignée des réalités politiques concrètes, constitue aussi un moyen redoutablement efficace pour améliorer la performance économique de nos systèmes.

Denis Stokkink, Président de *Pour la Solidarité - PLS* et François Sana, Chargé de projets

I. Le cas islandais

1. Le contexte

En Islande, la première partie des années 2000 a été marquée par un développement financier exceptionnel. Le taux de croissance moyen entre 2001 et 2007 s'élevait à 5.3%¹. Mais ce dernier s'accompagnait de déséquilibres en augmentation. Des bulles sont apparues dans les secteurs bancaires, financiers et immobiliers alimentant l'inflation (4.7% par an en moyenne de 2001 à 2007). En 2000 la taille des banques islandaises ne pesait qu'une fois le PIB du pays. En 2008, elle pesait 10 fois le PIB². Ces déséquilibres sont devenus insoutenables avec l'entrée en crise du système financier mondial. Alors que l'Islande, pays le plus pauvre d'Europe en 1944, avait connu un développement spectaculaire au point d'être classé numéro un mondial en 2007 à l'indice du développement humain (on parlait à l'époque de « miracle islandais »), ce pays, comme tant d'autres, a connu de graves difficultés à partir de 2008³.

2. L'effondrement des banques

Après la faillite de la banque américaine Lehman Brothers, survenue le 15 septembre 2008, les banques islandaises (comme beaucoup d'autres) cessèrent de se prêter de l'argent entre elles. Elles furent très rapidement à court de liquidités et la Banque centrale d'Islande, ne disposant pas de fortes capacités financières, n'a pas pu jouer son rôle de prêteur en dernier ressort. Le 5 octobre 2008, les trois plus grandes banques islandaises (qui se partageaient 85% du marché) étaient en faillite. Dans la nuit du 6 au 7 octobre, le gouvernement et le Parlement adoptent un plan d'urgence : rétablissement du contrôle des mouvements de capitaux (pour protéger le pays), garanties octroyées aux dépôts des gens à revenus modestes et moyens (pour ne pas socialiser les pertes), transfert du système de paiement à la banque centrale afin de permettre à l'économie de continuer à fonctionner. Les contrôles des changes sont rétablis. Le 10 octobre, les trois méga-banques sont nationalisées. Le gouvernement décide alors de sauver les activités domestiques de ces banques (et ainsi les épargnants nationaux) mais abandonne les activités extérieures (les créanciers étrangers). Au total, le coût budgétaire de la crise bancaire s'élèvera à 44% du PIB de ce pays, ce qui la place dans le top 10 des crises bancaires les plus coûteuses depuis le début des années 70⁴.

¹ OFCE, *Peut-on se relever d'une crise bancaire ?*, numéro 25, 4 février 2013, p.2.

² Pascal Riché, *Comment l'Islande a vaincu la crise ?*, Versilio, 2013.

³ L'indice de développement humain résume trois composantes en une seule statistique : le niveau de revenu, la santé (l'espérance de vie) et le niveau d'éducation.

⁴ Laeven, L. et Valencia, F., *Systemic Banking Crises Database : An Update*, IMF, Working Paper, novembre 2008.

3. La colère du peuple

Entre l'automne 2008 et le printemps 2009, la couronne islandaise perdit 60% de sa valeur. Le prix des biens importés augmenta brusquement ce qui fit grimper l'inflation (phénomène qu'on appelle inflation par les importations). Le pouvoir d'achat de la population baissa considérablement. De plus, les prêts immobiliers étant indexés sur l'inflation, beaucoup ont vu leurs remboursements mensuels doubler voire tripler. À cette époque, le mécontentement grandissait parmi la population. Tous les samedis, dès le 11 octobre 2008, une manifestation pacifique avait lieu devant le Parlement. La foule exigeait trois choses : la démission du gouvernement, la démission de l'autorité de surveillance des banques et la démission des dirigeants de la banque centrale. Ils n'avaient en effet pas anticipé la crise, il n'y avait donc pas de raison qu'on les maintienne à leur poste. Le lundi 26 janvier 2009 le Premier ministre démissionne, bientôt suivi par la direction de l'autorité de surveillance des banques et par le reste du gouvernement. Quelques semaines plus tard, la direction de la banque centrale saute elle aussi. Le peuple islandais est entendu⁵ !

Une autre bataille a été gagnée par les Islandais⁶. Icesave, une banque en ligne filiale de Landsbanki (troisième banque du pays) avait ouvert des comptes à des clients britanniques et néerlandais. En octobre 2008, Icesave, avec les autres banques islandaises, s'écroule. Les dirigeants islandais, on l'a dit, ont laissé tomber les activités extérieures des banques donc les épargnants britanniques et néerlandais d'Icesave n'ont pas été remboursés. Les gouvernements de ces deux pays ont indemnisé leurs malheureux compatriotes puis se sont tournés vers l'Islande en lui demandant une somme équivalente à 60% de son PIB afin de les dédommager. Après de rudes négociations, un accord est trouvé en octobre 2009 entre Reykjavik, Londres et La Haye. Le Parlement approuve cet accord qui fait état d'une énorme dette due par l'Islande au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Cette dette équivalait à 13.000 euros par Islandais (enfants compris). Elle était due sur quinze ans, et le premier paiement était attendu pour 2016. Une pétition contre cette dette a recueilli un total de 56.000 signataires (sur un pays de 320.000 habitants). Le Président de la République décida alors d'organiser un référendum, le premier de toute l'histoire de l'Islande. Le 6 mars 2010, à l'issue du référendum, 93% des Islandais se prononcèrent contre les modalités de remboursement de la dette aux Britanniques et Néerlandais. En décembre, un nouvel arrangement, plus léger pour l'Islande, est trouvé avec Londres et La Haye. Le Président islandais refuse de le signer et un deuxième référendum est organisé. Le 9 avril 2011, 60% des votants rejetèrent le nouvel accord. L'Islande n'a donc pas déboursé un seul euro pour indemniser les Britanniques et les Néerlandais !

Cette bataille remportée par les Islandais a gagné l'enthousiasme de tous ceux qui dans le monde rêvent que les peuples se lèvent contre les banques... Quant aux Britanniques et aux Néerlandais, ils ne s'en sortent pas mal non plus au final. En effet, en septembre 2011, Landsbanki a annoncé qu'elle remboursera elle-même les gouvernements britannique et

⁵ Pascal Riché : *Comment l'Islande a vaincu la crise ?*, Versilio, 2013.

⁶ *Ibid.*

néerlandais (à hauteur de 8 milliards d'euros) grâce à la vente de ses actifs, réévalués après le krach financier⁷.

Le peuple islandais s'est aussi doté d'une nouvelle constitution. Cette question ne sera pas abordée ici mais deux livres reviennent sur cette histoire⁸.

Une autre particularité intéressante du cas islandais est la poursuite en justice des responsables de la crise. En effet, un procureur spécial, Olafur Hauksson, a été nommé par le Parlement afin d'enquêter sur les banquiers et les financiers ainsi que sur les hommes politiques impliqués dans la débâcle du pays. Un homme politique a été poursuivi, Geir Haarde, Premier ministre à l'époque du krach. Il risquait deux ans de prison mais il a simplement été jugé coupable de ne pas avoir organisé de réunions gouvernementales après la chute de Lehman Brothers. Aucune sanction n'a été prononcée à son égard. L'Islande n'a toujours pas fini de juger ses banquiers mais plusieurs d'entre eux sont en prison⁹. Sur les 197 dossiers instruits, 16 condamnations ont déjà eut lieu¹⁰.

« Nous avons fait du bon travail, estime Olafur Hauksson. Mais cela demande beaucoup de temps. Une grande partie de notre travail d'investigation sera terminé d'ici fin 2014. Tous les responsables de la crise bancaire seront poursuivis à cette date. Si, bien sûr, les preuves le permettent. »¹¹

4. Les mesures économiques

Le 24 octobre 2008, l'Islande a accepté un prêt du FMI de 1,7 milliard d'euros afin de l'aider à redémarrer le système bancaire domestique. C'était la première fois depuis le prêt à la Grande-Bretagne en 1976 qu'un pays européen acceptait l'aide du FMI. Quelques pays amis ont participé à l'effort de soutien à l'Islande et lui ont apporté un total de 2,4 milliards d'euros. Comme d'habitude, en échange de son aide, le FMI a demandé à l'Islande l'application de mesures d'austérité. Ainsi des coupes budgétaires ont dû être effectuées, des fonctionnaires licenciés... Mais le système de protection sociale est resté intact. De nouveaux impôts ont aussi été créés : l'Islande s'est dotée d'un impôt progressif sur le revenu (avant il était à taux unique), elle a instauré un impôt sur les grandes fortunes et doublé l'impôt sur les plus-values. En clair, ce pays, cas exceptionnel, a fait davantage contribuer les riches à l'application de l'austérité demandée par le FMI que les gens des classes modestes et moyennes.

Après des débats mouvementés, le gouvernement, le monde bancaire et le syndicat patronal se sont accordés, en décembre 2010 sur des remises de dettes aux ménages et aux entreprises surendettées¹². Ainsi, les banques ont accepté d'effacer la dette excédant 110%

⁷ www.bastamag.net/ : <http://bit.ly/1eQ4Z0X>.

⁸ Cf. Pascal Riché, *op. cit.* et J. Skalski, *La révolution des casseroles*, La Contre Allée, Lille, 2012.

⁹ <http://www.lemonde.fr/> : <http://bit.ly/1f1cblB> et <http://www.bastamag.net/Comment-jeter-les-banquiers-voyous>

¹⁰ <http://www.franceculture.fr/player/reecouter?play=4808752>

¹¹ <http://www.bastamag.net/Comment-jeter-les-banquiers-voyous>

¹² OECD, *Economic Surveys: Iceland 2011*, p. 50

de la valeur du logement des ménages. Sous certaines conditions, les ménages avec de bas revenus peuvent percevoir une aide directe de l'État pour payer leurs traites. En ce qui concerne les PME, il a été décidé d'effacer les dettes des entreprises ayant un compte d'exploitation excédentaire ou en équilibre (avant paiement des dettes)¹³. La dette des ménages restant toujours très élevée (108% du PIB en 2013), le gouvernement islandais annonça le 30 novembre 2013 un plan d'aide aux ménages. En effet, une réduction du principal de la dette, pour les personnes ayant contracté un emprunt immobilier indexé sur l'inflation (la grande majorité), pouvant aller jusqu'à 24.000 euros par ménage, est prévue¹⁴. Cette annulation d'une partie de la dette immobilière va coûter 900 millions d'euros au gouvernement. Celui-ci récupérera la somme via des taxes sur les banques islandaises¹⁵.

En conclusion voici un petit pays qui s'en sort bien surtout si on le compare à ses voisins européens. Alors que le chômage s'élevait en janvier 2014 à 12,0% en Europe (UE28) et 10,8% dans la zone euro, il n'atteignait que 5,5% en Islande¹⁶. Seule l'Allemagne et l'Autriche faisaient mieux, avec des taux respectivement de 5,0 et 4,9%¹⁷. Quant au taux de croissance, il a baissé de 0,4% dans la zone euro en 2013 et augmenté de 0,1% seulement en Europe¹⁸. Deux pays uniquement, la Lettonie (5,1%) et la Lituanie (4,3%), font mieux que l'Islande (2,3%) en 2013 en termes de taux de croissance¹⁹.

¹³ Cf. Pascal Riché : *Comment l'Islande a vaincu la crise ?*, Versilio, 2013.

¹⁴ <http://www.liberation.fr/> : <http://bit.ly/1ibG2xE>

¹⁵ <http://trends.levif.be/> : <http://bit.ly/QsYB4r>

¹⁶ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> : <http://bit.ly/1pnXym4>

¹⁷ Attention que le taux de chômage ne dit pas tout. Il faut aussi prendre en considération la qualité de l'emploi notamment.

¹⁸ Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> : <http://bit.ly/N2aCvY>

¹⁹ Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> : <http://bit.ly/QQ9ayL>

II. L'accord de Londres sur la dette

Le 27 février 1953 un accord restructurant la dette allemande (publique et privée) a été signé à Londres²⁰. Parmi les pays signataires, dont beaucoup étaient d'anciens Alliés, on retrouvait les États-Unis, le Royaume-Uni et la France mais aussi, ironie de l'histoire avec le recul, la Grèce, l'Irlande et l'Espagne. La toute jeune République fédérale allemande (RFA), créée en 1949, avait hérité de toute la dette due par l'Allemagne nazie. La moitié de cette dette était issue d'emprunts que l'Allemagne avait contractés pour pouvoir effectuer les réparations exigées par le Traité de Versailles de 1919, et l'autre moitié provenait des frais engagés pour reconstruire l'Allemagne après la Deuxième Guerre mondiale²¹.

En 1952, la dette allemande ne s'élevait qu'à 25% de son PIB. Mais la reconstruction que ce pays devait entreprendre était énorme et les devises étrangères nécessaires au remboursement de la dette détenue par les créanciers étrangers se faisaient rares. La délégation allemande à Londres a réussi à convaincre que si on ne faisait rien, les paiements dus au titre du remboursement de sa dette risqueraient de fortement entraver la reconstruction du pays. On parvint à un accord qui entra en vigueur le 16 septembre 1953.

La dette de l'Allemagne d'avant la Deuxième Guerre mondiale fut réduite de 46%, celle de l'après-guerre de 51,5%²². Suite à ces réductions, la dette restante totalisait 14,45 milliards de *Deutsche Mark*. On appliqua des taux d'intérêt réduits sur cette somme : 2,5 milliards étaient exemptés d'intérêt, 5,5 milliards devaient être remboursés à un taux de 2,5% et 6,3 milliards à des taux entre 4,5 et 5%²³. De plus, une période de grâce de 5 ans fût accordée à l'Allemagne, entre 1953 et 1957 pendant laquelle le montant des paiements dus par l'Allemagne était réduit à un plafond de 567,2 millions de *Deutsche Mark*²⁴. Peu après l'entrée en vigueur de cet accord si favorable à l'Allemagne, ce pays connût un « miracle économique » avec la reconstruction du pays, des taux de croissance élevés et des exportations en hausse. Cela a contribué à la paix et la prospérité en Europe de l'Ouest pendant des décennies.

Une des principales raisons pour laquelle les créanciers acceptèrent cet accord était motivée par la volonté politique de l'époque, largement impulsée par les États-Unis, de faire de la RFA un « rempart contre le communisme ». Néanmoins, si cette motivation était bien réelle, il est important de noter que beaucoup de pays ont ratifié le texte pour des raisons de solidarité internationale en premier lieu. D'ailleurs, les membres du mouvement des non-alignés, neutres par rapport à la guerre froide, ont eux aussi signé l'accord de Londres²⁵.

On peut relever quatre grands principes qui ont été appliqués à l'Allemagne et qui sont toujours pertinents aujourd'hui pour faire face au problème de la dette²⁶. En premier lieu,

²⁰ Le texte complet de l'accord est disponible ici : <http://therealnews.com/> : <http://bit.ly/1tthMyY>

²¹ <http://jubileedebt.org.uk/> : <http://bit.ly/1h6fqI3>

²² Thomas Kampffmeyer, *Die Verschuldungskrise der Entwicklungsländer: Probleme und Ansatzpunkte für eine Lösung auf dem Vergleichswege*, p.55.

²³ <http://library.fes.de/> : <http://bit.ly/1k5ITGC>, p.5.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ <http://www.debtireland.org/> : <http://bit.ly/QfWlqT>, p. 3.

²⁶ <http://library.fes.de/> : <http://bit.ly/1k5ITGC>, p. 9-12.

l'Allemagne demanda et obtint des autres pays d'être reconnu comme un partenaire parmi des égaux, avec lequel un accord devait être négocié plutôt qu'imposé par les créanciers et les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale²⁷.

Deuxièmement et de manière assez intelligente, il fut décidé que les remboursements allemands ne pouvaient provenir que de l'argent gagné grâce au surplus de la balance commerciale. En effet le texte stipulait que l'Allemagne ne pouvait pas dépenser plus de 3,06% de ses revenus d'exportations pour le service de sa dette (remboursement du principal et des intérêts)²⁸. Si le pays accusait un déficit commercial, il ne devait rien rembourser. Ce système garantissait que l'Allemagne allait payer sa dette à l'aide de l'argent réellement gagné (surplus commercial) plutôt que par de nouveaux emprunts ou par l'usage de ses réserves en devises. En cas de déficit commercial les signataires autorisaient même l'Allemagne à réduire ses importations. Donc, si les pays créanciers voulaient être remboursés, ils étaient incités à acheter allemand.

Troisièmement, tous les types de créanciers ont été inclus dans l'accord de restructuration de la dette allemande. Cela a permis d'assurer un traitement égal pour tous, ce qui a constitué un élément important de son acceptabilité²⁹. De plus, toutes les dettes allemandes dues à l'étranger étaient concernées : les dettes du gouvernement mais aussi celles des entreprises privées³⁰.

Quatrièmement, l'accord stipulait qu'en cas de difficulté, si l'Allemagne n'était pas en mesure d'assurer le paiement de sa dette, des consultations entre débiteurs et créanciers prendraient place³¹. On n'avait même écrit qu'en cas de problème, les conseils d'une « organisation internationale appropriée » pourraient être demandés. Aucune sanction n'était prévue.

²⁷ *Ibid.*, p.8-9.

²⁸ <http://www.erlassjahr.de/> : <http://bit.ly/1tdlij9>, p.8. Quel contraste par rapport à l'heure actuelle où le FMI et la Banque mondiale considèrent que des paiements de dette équivalents à 25% de revenus des exportations sont « soutenables » pour les pays les plus pauvres. En 2012, le gouvernement grec effectuait des remboursements de sa dette extérieure équivalents à 30% du revenu de ses exportations !

²⁹ Cf. article 8 de l'accord notamment.

³⁰ Cf. page 45 de l'accord : la définition de « German debtor ».

³¹ Cf. la partie intitulée « arbitration » de l'accord, p. 54-55.

III. Et si l'Europe était solidaire avec la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre?

Le contraste entre le traitement de l'Allemagne en 1953 et celui actuel des pays européens en difficulté est énorme. Quatre pays, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre, confrontés à des difficultés financières, ont été « aidés » par la Troïka en échange de mesures d'austérité. Il serait difficile de décrire de manière exhaustive toutes les mesures d'austérité qui ont été imposées à ces pays. Mais les grandes lignes sont les suivantes : réduction de la taille du secteur public (baisse des effectifs, des salaires), privatisations (télécoms, ports...), augmentation de la fiscalité touchant les plus modestes de la société (TVA, taxes sur l'énergie et les carburants), saisies immobilières (en Grèce) ou des épargnants (à Chypre), baisse des transferts sociaux (allocations retraites, santé, chômage), pressions à la baisse des salaires, fermetures d'écoles, d'hôpitaux, diminution des budgets de l'éducation, de la santé, des transports publics³²...

Ces mesures furent accompagnées de la remise en cause des acquis sociaux obtenus durant les décennies précédentes notamment concernant le droit du travail (discrimination, santé, sécurité...) et d'une marginalisation des partenaires sociaux, principalement les syndicats. En effet, les plans de la Troïka visaient aussi l'affaiblissement des systèmes de négociation collective³³.

Accords spécifiques par pays entre l'UE, la BCE et/ou le FMI, et les gouvernements nationaux dans le cadre d'un mémorandum (2011 et 2012)	
Décentralisation de la négociation collective	Grèce, Portugal, Roumanie
Restriction des critères en matière d'extension des conventions collectives	Grèce, Portugal, Roumanie
Réduction/gel des salaires minima	Grèce, Irlande, Lettonie, Portugal, Roumanie
Réduction/gel des salaires du secteur public	Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Portugal, Roumanie
Gel des salaires dans le secteur privé	Grèce

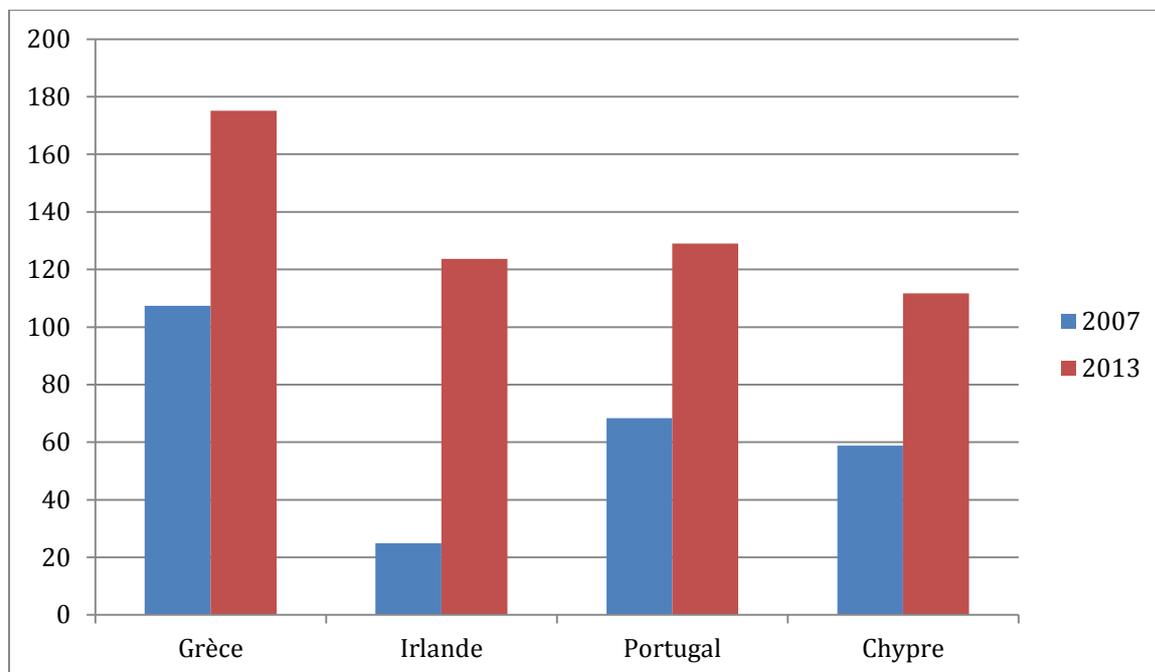
Source : Dufresne, A. et Pernot, J.-M., « Les syndicats européens à l'épreuve de la nouvelle gouvernance économique ». In : *Chronique internationale de l'IREs*, numéro spécial 143-144, novembre 2013, p. 9.

³² Gelin, R., *Le FMI « ajuste » l'Union européenne*. In : GRESEA ECHOS, *Le FMI*, revue trimestrielle numéro 77, Janvier/Février/Mars 2014, p.27.

³³ Voir à ce sujet : *Les syndicats face à la nouvelle gouvernance européenne*, *Chronique internationale de l'IREs*, numéro spécial 143-144, novembre 2013.

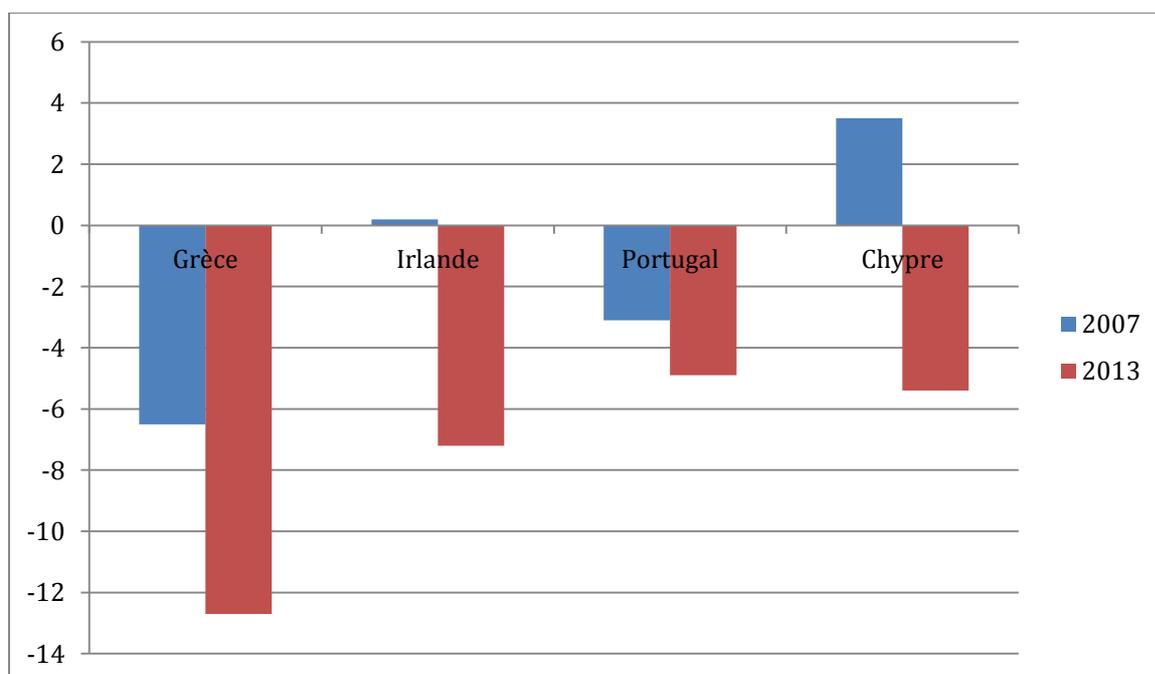
Après de tels sacrifices, on aurait pu espérer que ces pays allaient se relever de la crise. Rappelons que l'objectif officiel des plans d'austérité était de réduire les dettes et déficits publics, afin que les pays aidés puissent réemprunter sur les marchés financiers, et ainsi continuer à se développer tout en créant de l'emploi.

Dettes publiques par rapport au PIB (en%) en 2007 et 2013



Source : Eurostat

Déficit ou excédent public par rapport au PIB (en%) en 2007 et 2013



Source : Eurostat

Les objectifs ne sont pas atteints. L'Irlande fût le premier des quatre pays à sortir du plan d'aide, en décembre dernier. Selon la Troïka, l'Irlande est un « bon élève ». Le pays peut à nouveau emprunter sur les marchés financiers. Au vu des deux tableaux ci-dessus, du taux de chômage irlandais (13,1% en 2013 contre 4,7 en 2007³⁴) et de l'émigration irlandaise de masse (près de 90.000 départs chaque année³⁵), on se demande un peu que serait un mauvais élève selon la Troïka... Malheureusement pour les Irlandais, l'austérité ne partira pas avec la Troïka. On prévoit de nouvelles coupes dans les dépenses et des hausses d'impôts pour le prochain budget d'octobre 2014.

Par rapport au traitement de l'Allemagne dans l'accord de Londres, le contraste avec la façon dont on a « aidé » la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre est frappant. Nous avons vu que l'Allemagne fût considérée comme un partenaire égal aux autres dans les discussions qui ont précédé la restructuration de sa dette. La situation fût toute différente en ce qui concerne les quatre pays européens où la Troïka est intervenue. Un rapport évaluant le rôle et les activités de la Troïka, voté le 13 mars dernier par le Parlement européen, est très explicite à ce propos³⁶. Les commentaires d'un des deux co-rapporteurs du rapport, le député socialiste français Liem Hoang-Ngoc, sont sans appel.

« On sait que les décisions ont été prises à l'Eurogroupe de façon très opaque. Mais quand c'est arrivé dans les États sous assistance, les parlements et les gouvernements nationaux ont été obligés de les entériner le pistolet sur la tempe sans que ces propositions n'aient été franchement discutées et délibérées démocratiquement à l'échelle européenne. »³⁷

Difficile de soutenir que la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre ont été traités en partenaires égaux avec la Troïka. Par ailleurs, nous avons aussi observé que dans le cas allemand, il était prévu que si le pays était en déficit commercial (ses importations dépassant ses exportations), aucun remboursement au titre de la dette ne serait exigé. Le tableau ci-dessous illustre que seule l'Irlande aurait dû rembourser sa dette avec les conditions allemandes, les autres pays connaissant un déficit commercial chaque année.

³⁴ Eurostat, <http://bit.ly/1izwlsT>

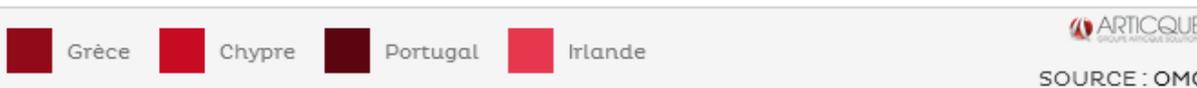
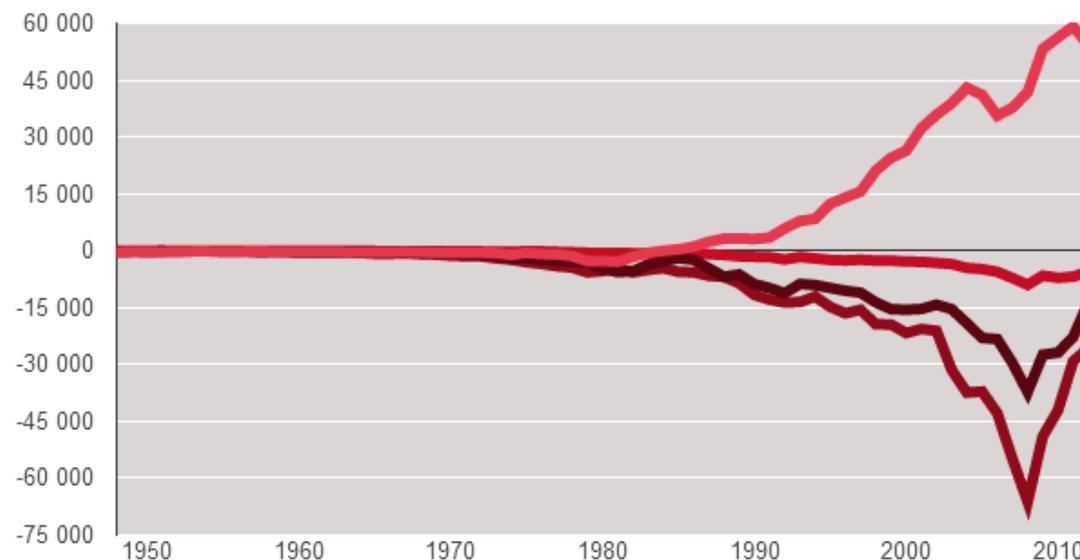
³⁵ <http://www.rtbef.be/> : <http://bit.ly/1nH0F6S>

³⁶ <http://www.europarl.europa.eu/> : <http://bit.ly/1mCLvm5>

³⁷ Propos tirés d'une vidéo disponible sur le site de la RTBF, <http://www.rtbef.be/> : <http://bit.ly/1hdXQmC>

Solde commercial

(en millions de dollars)



Source : <http://data.lesechos.fr/>

La Grèce est le seul pays des quatre à avoir connu une restructuration de sa dette. Le principe du traitement égal de tous les créanciers, appliqué à l'Allemagne en 1953, n'a pas été retenu pour la Grèce. Lors de la restructuration de la dette grecque, opérée en mars 2012, les créanciers privés ont renoncé à 53,5% de la valeur nominale des titres détenus tandis que la BCE et les États membres de la zone euro ont simplement laissé tomber leurs plus-values sur les prêts à la Grèce³⁸. La BCE qui, en tant que membre de la Troïka, a imposé des pertes à certains acteurs privés mais peu à elle-même, a agi très clairement en fonction de ses intérêts propres, comme le souligne Liem Hoang-Ngoc³⁹. En décembre 2012, la Grèce, poussée par la Troïka, a racheté des titres de sa propre dette afin de faire baisser le ratio dette publique/PIB. Certains fonds spéculatifs, qui avaient anticipé cette opération et racheté à bas prix de nombreuses obligations grecques, ont réalisé d'énormes bénéfices dans cette affaire⁴⁰.

Les pays européens ne sont pas solidaires avec la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre. Ces pays ne sont pas traités en partenaires égaux dans les négociations concernant leur refinancement. Si on appliquait les conditions généreuses de l'accord de Londres de 1953, seule l'Irlande devrait rembourser sa dette.

³⁸ Voir à ce sujet l'article de Coriat, B. et Lantenois, C., *De l'imbroglia au Chaos : la crise grecque, l'Union européenne, la finance... et nous*, avril 2013.

³⁹ RTBF, <http://www.rtf.be/> : <http://bit.ly/1hdXQmC>

⁴⁰ Coriat, B. et Lantenois, C., *op. cit.*

Conclusion

L'échec des politiques d'austérité est patent. Plans après plans, pays après pays, les mêmes tristes recettes sont appliquées et les mêmes tristes résultats s'ensuivent. Ni les déficits publics ni les dettes publiques ne se réduisent malgré les coupes drastiques opérées dans les dépenses publiques.

L'Irlande, qui connaissait un excédent public et une dette souveraine ne s'élevant qu'à 30% de son PIB en 2007, s'est vue imposée par la Troïka les mêmes politiques que celles dictées à la Grèce. Le résultat en 2013 : un déficit public de 7,2% et une dette publique de 123,7%⁴¹...

La comparaison de ces deux pays, si différents avant la crise, mais qui ont été forcés par la Troïka d'adopter un modèle identique, montre que nous n'avons pas affaire à de l'analyse sérieuse mais bien à de l'idéologie pure et simple. En Grèce, en Irlande, au Portugal et à Chypre, il s'agit pour la Troïka de démanteler le modèle social. La fameuse interview de Mario Draghi, le Président de la BCE, au *Wall Street Journal* du 23 février 2012, est éclairante à ce sujet : il n'y a pas d'autres politiques possibles que l'austérité, le modèle social européen « *a déjà disparu* »⁴²...

Nous avons voulu ici mettre en lumière les contradictions et les limites des plans d'austérité jusqu'ici proposés. Deux modèles différents ont aussi été examinés afin de montrer d'autres voies vers une résolution réelle des difficultés que connaissent certains pays européens. Une des grandes leçons islandaises est certainement que, lorsque le peuple descend massivement dans la rue, il est, au moins en partie, écouté. Nous pouvons également retenir du cas allemand que la solidarité donne des résultats positifs en termes économiques.

Nous plaidons pour que l'Europe tire les enseignements de ces expériences, les adapte et les mette en pratique afin de résoudre la crise à laquelle elle est confrontée.

⁴¹ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> : <http://bit.ly/1hnOow6>

⁴² Voir la traduction de l'interview opérée par Corinne Gobin ici : <http://www.econospheres.be/spip.php?article248>

Bibliographie sélective

Agreement on German External Debts, 81 p.

<http://bit.ly/1tthMyY>

Alternatives économiques, *Maîtriser la dette publique : les leçons de l'histoire*, Paris, 2014, 112 p.

ATTAC, *Le piège de la dette publique*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2011, 192 p.

CADTM, *65 questions, 65 réponses sur la dette, le FMI et la banque mondiale*, Paris, Syllepse, 2012, 243 p.

Coriat, B. et Lantenois, C., *De l'imbroglia au Chaos : la crise grecque, l'Union européenne, la finance... et nous*, avril 2013.

Debt and Development Coalition Ireland, *Remembering Debt Justice : the 60th Anniversary of the London Debt Accord*, 27 février 2013, 5 p.

<http://bit.ly/QfWlqT>

EUROSTAT, *le PIB de la zone euro en hausse de 0,3% et celui de l'UE28 en hausse de 0,4%*, 14 février 2014.

<http://bit.ly/N2aCvY>

EUROSTAT, *Le taux de chômage à 12,0% dans la zone euro*, 28 février 2014.

<http://bit.ly/1pnXym4>

Amid Faljaoui, *Et si l'Islande était le modèle à suivre ?*, In Trends–Tendances, Bruxelles, 10 décembre 2013.

<http://bit.ly/QsYB4r>

David Graeber, *La dette : 5000 ans d'histoire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2013, 624 p.

GRESEA, *Le FMI*, janvier/février/mars 2014, 40 p.

IRES, *Les syndicats face à la nouvelle gouvernance européenne*, Chronique internationale de l'IRES, numéro spécial 143–144, novembre 2013.

Jubilee Debt Campaign, *How Europe cancelled Germany's debt*, février 2013, 4 p.

<http://bit.ly/1h6fqI3>

Thomas Kampffmeyer, *Die Verschuldungskrise der Entwicklungsländer: Probleme und Ansatzpunkte für eine Lösung auf dem Vergleichswege*, Berlin, 1987.

Jürgen Kaiser, *Debts are not destiny!*, 2003, 18 p.

<http://bit.ly/1tdliJ9>

Jürgen Kaiser, *One made it Out of the Debt Trap*, juin 2013, 24 p.

<http://bit.ly/1k5ITGC>

LE MONDE, *Cinq ans après la crise, l'Islande juge toujours ses ex-banquiers*, In Le monde, Paris, 12 décembre 2013.

<http://bit.ly/1f1cblB>

LIBERATION, *L'Islande va annuler jusqu'à 24.000 euros de dettes par ménage*, In Libération, Paris, 1 décembre 2013.

<http://bit.ly/1ibG2xE>

Luc Laeven et Fabian Valencia, *Systemic Banking Crises Database : An Update*, IMF, Working Paper, novembre 2008, 80 p.

Bernard Lietaer, C. Arnsperger, S. Goerner, S. Brunnhuber, *Halte à la toute-puissance des banques*, Paris, Odile Jacob, 2012, 295 p.

OECD, *Economic Surveys: Iceland 2011*, 2011, OECD Publishing.

OFCE, *Peut-on se relever d'une crise bancaire ?*, numéro 25, 4 février 2013, 7 p.

Oxfam, *Le piège de l'austérité*, septembre 2013, 42 p.

Parlement européen, *Résolution du Parlement européen du 13 mars 2014 sur le rapport d'enquête sur le rôle et les activités de la troïka (BCE, Commission et FMI) dans les pays sous programme de la zone euro*, 13 mars 2014.

<http://bit.ly/1mCLvm5>

Ann Pettifor, *The Coming First-World Debt Crisis*, Londres, Palgrave-Macmillan, 2006, 200 p.

Ann Pettifor, *Just Money: How Society Can Break the Despotic Power of Finance*, Kindle Edition, 2014, 98 p.

Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff, *Cette fois, c'est différent, huit siècles de folie financière*, Paris, Pearson Education France, 2010, 469 p.

Pascal Riché, *Comment l'Islande a vaincu la crise ?*, Versilio, 2013, 114 p.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG et EURODAD, *Alternative solutions to the debt crisis*, conference report, mai 2014, 32 p.

Agnès Rousseaux, *Comment jeter les banquiers voyous en prison, en dix leçons*, Basta !, 29 avril 2013, 6 p.

RTBF, *L'Irlande sort du plan d'aide*, mais le chemin reste long, 13 décembre 2013.

<http://bit.ly/1nH0F6S>

J. Skalski, *La révolution des casseroles*, La Contre Allée, Lille, 2012, 108 p.

Joseph E. Stiglitz, *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012, 510 p.

R. Wilkinson et K. Pickett, *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*, Londres, Penguin, 2010, 400 p.



Ce Working Paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.

Collection des publications Pour la Solidarité

Directeur éditorial : Denis Stokkink

Aperçu de nos récentes publications :

Working Papers Pour la Solidarité

Éclairages sur des enjeux d'actualité

L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus : politiques et directives européennes.

Sophie Pinilla, mars 2014

Art & handicap en Belgique francophone.

Sanjin Plakalo, février 2014

Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020.

Élise Dubetz, février 2014

Le système public suédois des retraites au prisme de la méthode ouverte de coordination : identification d'une « bonne pratique ».

Hélène Gire, février 2014

Les discriminations sur les réseaux sociaux.

Céline Brandeleer, décembre 2013

L'Europe sociale face à la crise, quels enjeux en matière d'emploi ?

Margaux Prival, septembre 2013

Pourquoi et comment l'Etat doit-il soutenir la demande de services à la personne ?

Fanny Cools, septembre 2013

L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe.

Pol Cadic et Alexandra Collin, juillet 2013

Cahiers Pour la Solidarité

Résultats de recherches comparatives européennes

La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.

Sanjin Plakalo, mars 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.

Elise Dubetz, septembre 2012

Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.

Lise Barutel & autres auteurs, mai 2012

Études & Dossiers Pour la Solidarité

Analyses et réflexions sur des sujets innovants

Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.

Rachida Bensliman, septembre 2013

L'impact de la 6^e réforme de l'État belge sur sa représentation au Conseil de l'UE : le cas de la filière emploi.

François Moureau, mars 2013

Services de proximité & nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle.

Fanny Cools, septembre 2012



Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles - Belgique

www.pourlasolidarite.eu
info@pourlasolidarite.eu

Tél. : +32.2.535.06.88
Fax : +32.2.539.13.04

